



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 8 décembre 2015, le Conseil communal de MIES

- **décide** d'approuver la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon.
- **décide** d'accepter les nouveaux statuts des SITSE tels que modifiés
d'adapter notre règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, le cas échéant.
- **décide** d'autoriser la Municipalité à accepter l'adhésion de la commune de Mies au 2^{ème} but optionnel des SITSE, collecte et évacuation des Eaux Claires et Eaux Usées

de remettre les collecteurs EC et EU aux SITSE

d'abroger au 31.12.2015 le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux, approuvé le 14.01.2004

de payer la somme de CHF 495'000 TTC aux SITSE par prélèvement sur nos fonds de réserve, dont à déduire la somme de CHF 100'000 TTC déjà investie par la commune de Mies pour des recherches par coloration des eaux parasites.
- **décide** d'approuver le budget 2016 tel que présenté par la Municipalité.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal.

Mies, le 8 décembre 2015

Le Président

Le Secrétaire

Y. LUGINBÜHL

D. BEYELER